



2026/52

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an 2026, le 17 Septembre, à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bourgin, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit au conseil municipal le 12 septembre 2026. Ils ont été affichés sur le tableau d'affichage et numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote
Pour :
Contre :
Blanc :

Présents : MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, BOUXIROT Patrick, SINTY Eliane, PAEZ REZENDE Michèle, AUGUSTIN Didier, GUEGUINIAT Alexandra, BARESSE Michaël, CARON Isabelle, MARION Mikaël, PETITJEAN Rebecca, POTIN Pierre-Louis et COYAC Stella

Excusés : M. CHOAIN donne pouvoir à Mme COYAC
M. VOISIN donne pouvoir à M. BOURGIN

Secrétaire : Pierre-Louis POTIN

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture du
Val d'Oise.

Le 17 septembre 2026

D2026_52 Délibération approuvant le renouvellement de la convention de service mutualisé instructeur CCVC/COMMUNE US pour la durée du mandat électoral

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2,
Vu, le Code de l'urbanisme, notamment de l'article L 422-1 à l'article L422-8 ainsi que de l'article R423-15 à l'article R 423-48,
Vu, la convention de mise en place d'un pôle urbanisme mutualisé reçue en Sous-préfecture le 01 décembre 2014,
Vu, la convention de mise en place d'un service unifié en date du 20 décembre 2019,
Vu, la 1ère convention signée entre la commune et la communauté de communes reçue en Sous-Préfecture de Pontoise le 23 février 2015,
Vu, le renouvellement en 2020,

La commune de Us a confié l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes Vexin Centre – Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (CCVC-CCVS) depuis 2015,

Considérant, qu'il convient de renouveler la convention en y instaurant la procédure pour les dossiers dématérialisés,



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 095-219506250-20260917-52-DE



2026/52

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

Approuve la convention, son objet et les modalités de fonctionnement du service instructeur et de la commune d'Us,

Décide de renouveler la convention pour la durée du mandat à compter de la date de la signature,

Autorise Monsieur le Maire à la signer,

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Secrétaire de séance
P-L. POTIN

Le MAIRE
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**